

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|----------------------------|--|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc. | Numéro de permis 764012 | Date d'inspection Le 15 novembre 2019 | |
| Nom de l'établissement Halte scolaire Carrefour de la jeunesse | | Numéro de téléphone (506) 263-5035 | |
| Adresse 54 avenue 21 lème Edmundston NB E3V 2B9 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud | | Titre du poste Inspectrice | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Le ratio est suivi. La vérification des rapports d'incidents a été vérifié ainsi que les formulaires de présence. Ceci est conforme.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 novembre 2019

Date

original signé par
Louise Pelletier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 novembre 2019

Date